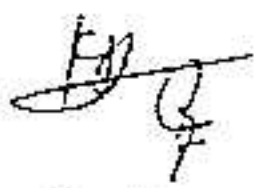


ORGANISMES HABILITES PAR L'AUTORITE CONCEDANTE

POUR LES DIFFERENTS CONTROLES ELECTRIQUES

46 2



ORGANISMES HABILITES PAR L'AUTORITE CONCEDEANTE

POUR LES DIFFERENTS CONTROLES ELECTRIQUES

(A la date d'entrée en vigueur du règlement de service)

- 1 - Pour le contrôle obligatoire avant mise sous tension des installations intérieures nouvelles ou modifiées et le visa des attestations de conformité correspondantes (décret n° 81 388 du 10/06/81 et arrêté n° 230/MI/CAB du 21/10/81) :

LABORATOIRE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (LBTP) :
04 BP 3 - Abidjan 04 Téléphone : 36 79 78
Service Sécurité des installations électriques intérieures (SECUREL)
Angle Bd de Marseille et Bd V. Giscard d'Estaing, Biétry

- 2 - Pour le contrôle des installations intérieures existantes :

- LBTP,

- Les organismes habilités d'accord partie par l'Autorité Concédante et le Concessionnaire sont les suivants :

. APAVE,

. SOCOTEC,

. VERITAS,

. ENERGIE ELECTRIQUE DE COTE D'IVOIRE (EECI),
01 BP 1345 Abidjan Plateau Téléphone : 20 60 00

. LBTP

- 3 - Pour le contrôle systématique des appareils de comptage et de mesure (compteurs, horloges,...) :

- COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE (CIE),
01 BP 6923 Abidjan Plateau Téléphone : 20 70 00

- tout autre organisme habilité d'accord partie par l'Autorité Concédante et le Concessionnaire.

0 6 <

4 - Pour le contrôle ponctuel des appareils de comptage et de mesure (compteurs, horloges,...) :

- la CIE,

- l'EECI,

- le LBTP,

- tout autre organisme habilité d'accord partie par l'Autorité concédante et le Concessionnaire.

0-5

